LE CYCLE DU COCHON

Insémination de la truie.

Gestation :

3 mois, 3 semaines et 3 jours.

Naissance des porcelets :

Yves et son salarié leur donnent les soins.

Maternité : 28 jours Sevrage des porcelets.

> **Post-sevrage :** 42 jours Les porcelets sont élevés sur des caillebotis métalliques ou plastiques (pour la propreté).

> > **Engraissement :** 120 jours.

Départ de l'élevage vers l'abattoir :

> Yves et son salarié nettoient la salle qu'ils ont occupée.

LA MODERNITÉ

DANS UN ÉLEVAGE DE PORCS



L'ALIMENTATION

Les porcelets se nourrissent d'une soupe à base de céréales, fabriquée et distribuée par une machine entièrement automatisée. L'alimentation est parfaitement adaptée à l'évolution des besoins des animaux.



LA TEMPÉRATURE DE L'ÉLEVAGE

Le chauffage, la ventilation et la brumisation sont pilotés par les ordinateurs de la ferme.



SURVEILLANCE DE L'ÉLEVAGE

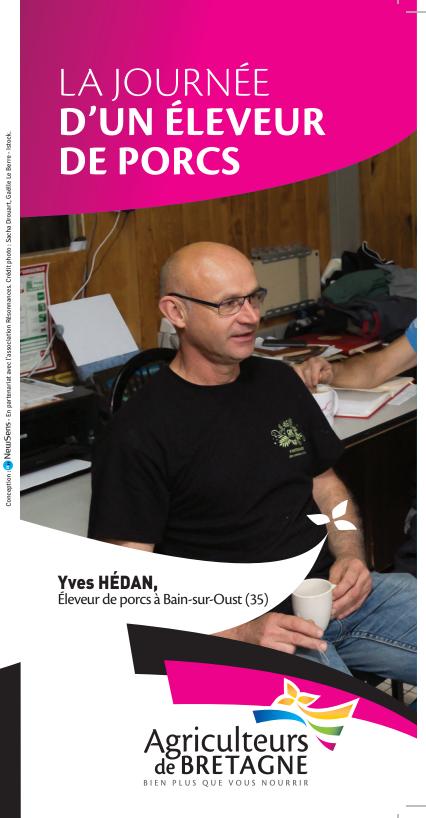
De chez eux, avec leurs ordinateurs personnels, les éleveurs peuvent s'assurer que tout se passe bien.

LA PROTECTION **DE L'ENVIRONNEMENT**

La ferme dispose d'une fosse à lisier qui peut contenir la production de 10 mois. Le lisier est épandu majoritairement dans les champs en avril, avant de semer du maïs. Ce lisier fertilise les cultures et permet de réduire les achats d'engrais du commerce. Le lisier est épandu en fonction du besoin des plantes : la bonne dose est apportée au bon moment.



www.agribreizhdoc.bzh www.agriculteurs-de-bretagne.bzh



LA JOURNÉE **D'UN ÉLEVEUR DE PORCS**



puis accompagnement des enfants au bus scolaire.

7H30

Arrivé à l'élevage.

aux salariés.

Vérification de l'automate d'alimentation et transmission des consignes de la journée

Soins aux porcelets et nettoyage des salles.



8H à 9H30



Repas à la maison.





14H à 17H30

Travail administratif et surtout, suivi de la traçabilité des porcelets (dates des inséminations, vaccinations, poids des animaux de la naissance à leur départ, composition de l'alimentation...). Alimentation des porcs.



20H Repas en famille.



9H30 à 10H30

Commande des aliments et des fournitures. Pause. Échanges avec les salariés.



18H à 20H

Activités personnelles (réunion au conseil municipal, entraînement d'athlétisme...).



